

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

DISTRIBUÉ PAR :

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1 800 561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1 613 996-6666 (à frais virés)

NOM CHIMIQUE : Sels mono et di-potassiques de l'acide phosphoreux

USAGES DU PRODUIT : Fongicide

N° D'HOMOLOGATION PCP : 30654

N° FS : 30654-13-LPI

Révisions à la FS : Nouvelle

Date de publication : 01/18/13

Remplace : Nouvelle

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit.

Ce produit est un liquide clair, incolore et inodore.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

| <u>Ingrédients chimiques :</u> | <u>Pourcentage selon le poids :</u> | <u>N° de CAS</u> | <u>VLE (unités)</u> |
|--|-------------------------------------|------------------|---------------------|
| Mono- et les sels de Dipotassium d'Acide Phosphoreux | 53,00 | Mélange | non inscrit |
| Autres ingrédients | 47,00 | | |

4. PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne empoisonnée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (méthode) : >100°C (TCC)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Extincteurs à poudre chimique, au dioxyde de carbone, à mousse, à eau de type BC ou ABC.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Peut se décomposer à haute température et produire des oxydes phosphoreux et de la phosphine.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés aux flammes. Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun connu

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Endiguer la zone de déversement pour empêcher la contamination des sources d'eau. Absorber le liquide avec de l'argile ou un autre matériau absorbant. Balayer les liquides absorbés et les mettre dans des contenants appropriés pour l'élimination. Décontaminer la zone de déversement avec du savon et de l'eau, puis la rincer avec beaucoup d'eau. Consulter les règlements locaux et provinciaux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** Se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller à la toilette. Retirer les vêtements immédiatement si le produit s'y infiltre; bien les laver, puis remettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Garder le produit dans des contenants hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec. Éviter la chaleur ou le froid excessif. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIERIE :** La ventilation devrait être suffisante pour maintenir l'exposition au produit sous toutes les valeurs limites d'exposition (TLV) applicables.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les brumes excèdent les niveaux acceptables, porter un appareil respiratoire NIOSH/MSHA approuvé contre les pesticides.
- PROTECTION DES YEUX :** Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : combinaison portée par-dessus une chemise à manches courtes et un pantalon court, ainsi que des gants et des chaussures résistant aux agents chimiques.

PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA
Aucune inscrite

TLV-TWA selon ACGIH
Aucune inscrite

Équipement de protection individuelle (ÉPI) : Les applicateurs et les autres personnes qui manipulent ce produit doivent porter : une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas et des lunettes protectrices. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'existe aucune instruction de lavage pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Liquide clair, incolore et inodore
- POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) :** 1,41 g/ml
- TENSION DE VAPEUR (mm) :** non établi
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** non établi
- MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 1,41 kg/L
- POINT D'ÉBULLITION :** non établi
- TAUX D'ÉVAPORATION :** non établi
- SOLUBILITÉ :** Soluble
- pH:** 6.3
- Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- STABILITÉ :** Stable
- CONDITIONS À ÉVITER :** Aucun connu
- SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Incompatible avec les oxydants forts et les matières qui réagissent au contact de l'eau.
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Peut se décomposer à haute température et libérer des oxydes phosphoreux et de la phosphine.
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë DL50 (rat mâle) :** Non établie
- Irritation des yeux (lapin) :** Irritant modéré
- Inhalation CL50 (rate femelle) :** Non établie
- Potentiel carcinogène :** Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.
- Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) :** non établi
- Irritation cutanée (lapin) :** non établi
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** non établi

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Pour les usages terrestres seulement. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Le contenant étant recyclable, en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec son détaillant pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'envoyer le contenant dans un site de collecte, faire un triple rinçage du contenant et ajouter les rinçures à la bouillie de pulvérisation dans le réservoir. Rendre les contenants vides impropres à toute utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément aux exigences locales ou provinciales. Pour obtenir de l'information sur l'élimination de tout produit non utilisé ou non voulu, communiquer avec le fabricant ou l'agence de réglementation provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description DOT/TDM : NON RÉGLEMENTÉ.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS; NOI ; AUTRE QUE POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 60)

Description IMDG : NON RÉGLEMENTÉ.

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport aérien.

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

| NFPA | | HMIS | |
|------------------|-----------|------------------|--|
| 1 Santé | 0 Moindre | 1 Santé | |
| 0 Inflammabilité | 1 Légère | 0 Inflammabilité | |
| 0 Instabilité | 2 Modérée | 0 Réactivité | |
| | 3 Élevée | B ÉPI | |
| | 4 Grave | | |

Classement des dangers/signalement SARA

| | | | | | | |
|--------------------------------|----------|----------|---------|----------|------------------------------------|----------|
| Catégorie de danger SARA III : | Immédiat | <u>0</u> | Feu | <u>N</u> | Relâchement soudain de la pression | <u>N</u> |
| | Différé | <u>0</u> | Réactif | <u>N</u> | | |

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Nouvelle

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de santé environnementale et sécurité

® Rampart est une marque déposée de Loveland Products, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Loveland Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.